

8 Société et Culture

Éducation/Célébration de la Journée de l'Enseignant

Le Sena dresse son réquisitoire

R.H.A

Libreville/Gabon

CÉLÉBRÉE chaque 05 octobre dans le monde, la Journée mondiale de l'Enseignant a connu un léger décalage au Gabon. Le Syndicat de l'éducation nationale (Sena) a rendu hommage aux enseignants, vendredi dernier, à son siège de la Peyrie, à Libreville. Une célébration couplée à sa rentrée syndicale, et qui a permis de mettre en lumière les maux qui minent ce secteur d'activités, fortement perturbé par des grèves depuis plusieurs années. Dans son propos circonstanciel, le secrétaire général du Sena, Fridolin Mvé Messa, a égrainé ces différents dysfonctionnements : taux de redoublement des plus élevés d'Afrique, effectifs pléthoriques (plus de 100 élèves par classe dans certains établissements en milieu urbain), insuffisance des structures d'accueil et bâtisses scolaires dégradées, situations administratives et financières gelées pour plusieurs d'entre eux, formation des enseignants et d'autres personnels mal pensée, concours et stages professionnels suspendus, insécurité et violences scolaires, privatisation et marchandisation de l'école, etc.

« L'analyse critique des problèmes ci-dessus énumérés nous conduit à constater, pour le dénoncer, l'absence d'une réelle politique éducative dans notre pays, et ce, malgré la tenue des deuxièmes états généraux de l'Éducation », a laissé entendre M. Mvé

Messa.

Pour le leader syndical, une réelle politique éducative aurait permis, depuis ces assises de 2010, d'atteindre le ratio de 35 élèves par classe, de créer des établissements spécialisés pour favoriser l'accès des élèves handicapés, ou encore l'amélioration des dispositions sanitaires et sociaux dans les écoles, d'ajuster les capacités des écoles en infrastructures et en ressources humaines, d'adapter les plateaux techniques et doter les laboratoires en équipements, de former les enseignants en qualité et en quantité...

Le SG du Sena n'a pas manqué de dénoncer « des décisions contre-productives telles la transformation précipitée des écoles primaires en établissements secondaires et l'abrogation de l'arrêté portant modifications des horaires d'enseignement et des coefficients dans le premier cycle de l'enseignement général, pour revenir à l'arrêté du 15 mai 1992, nous faisant reculer de 25 ans en arrière. Des décisions prises sans évaluation et sans consultation des partenaires sociaux. Et à cet sujet, le Sena qui avait pris une part active, au côté des organisations syndicales sœurs, à cette réforme technique (harmonisation des coefficients NDLR) dont les premières tendances sont d'ailleurs prometteuses, ne peut se réjouir de cette décision que nous condamnons du reste. »

En cette journée qui rend hommage aux "Maîtres" du tableau noir, les enseignants du Sena ont réaf-



Photo : R.H.A

"Enseigner en liberté, autonomiser les enseignants" était le thème retenu lors de la Journée de l'Enseignant...

firmé leur combat pour le rétablissement des salaires de certains de leurs

collègues suspendus depuis 8 mois, la levée des sanctions administratives

prises à l'encontre de la Convention nationale des syndicats du secteur édu-

cation (Conasysed), l'arrêt des conseils de discipline convoqués pour sanctionner des enseignants ayant exercé leur droit de grève au cours de la dernière année scolaire.

Fridolin Mvé Messa a terminé en invitant la ministre de l'Éducation nationale à prioriser le dialogue avec les partenaires sociaux. Car, a-t-il dit, « le management ne se résume pas à des intentions de dialogue ou à des réunions pour sortir des situations de crise. Il doit aussi se traduire par la participation des partenaires sociaux aux commissions ministérielles. »

REPUBLIQUE GABONAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE L'EMPLOYABILITE (PRODECE)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS)

POUR LE RECRUTEMENT DES CABINETS INTERNATIONAUX POUR CONDUIRE LES AUDITS TECHNIQUES DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DE LA SOUS COMPOSANTE 1.2 « Amélioration de la qualité et mise à niveau des établissements de l'enseignement technique et professionnel sur une base compétitive »

Accord de Prêt N° : 8582-GA

Date : le 4/10/2017

No de référence : AMI/10-2017/UCP-PRODECE

La République Gabonaise a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de financer le coût du **Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (PRODECE)** et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer les paiements autorisés au titre des contrats de consultants. La Banque n'effectuera les paiements qu'à la demande de l'ETAT Gabonais après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'accord de financement. Ledit accord de financement interdit tout retrait du compte de prêt destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures lorsque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l'ETAT Gabonais ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'accord de financement ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du prêt.

Ce projet sera mis en œuvre à travers une Unité de Coordination de Projet (UCP), placée sous la tutelle du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Insertion des Jeunes.

Afin de garantir la mise en œuvre efficiente de la sous composante, l'Unité de Coordination du PRODECE se propose de recruter un cabinet spécialisé au niveau international.

De manière spécifique, il s'agit de :

D'auditer techniquement les conditions et modalités de mise en œuvre de la sous composante 1.2 « Amélioration de la qualité et mise à niveau des établissements de l'enseignement technique et professionnel sur une base compétitive » tant au niveau de l'élaboration des projets de développement des établissements soumis à financement, qu'au niveau du fonctionnement des structures de sélection des établissements et du respect des critères d'approbation ainsi qu'à celui du suivi de l'exécution des contrats de performances.

Les firmes sont invitées à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Il est porté à l'attention des firmes que les dispositions du pa-

ragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » Version de Janvier 2011 révisées en 2014 s'appliquent, et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives (disponibles sur le site web de la Banque Mondiale <http://www.worldbank.org>).

Les firmes seront sélectionnées selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** telle que décrite dans les Directives de Consultants.

Les firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous :

Unité de Coordination du projet PRODECE (UCP PRODECE), B.P. : 1269 Libreville/Gabon ; ou par téléphone au n° + 241.06.06.07.25/+241.03.00.56.61 et aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) ; et par courrier électronique à : ucp.prodecegabon@gmail.com et bmouiri@gmail.com

Les plis porteront la mention suivante « **RECRUTEMENT DES CABINETS INTERNATIONAUX POUR CONDUIRE LES AUDITS TECHNIQUES DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DE LA SOUS COMPOSANTE 1.2 « Amélioration de la qualité et mise à niveau des établissements de l'enseignement technique et professionnel sur une base compétitive »**. »

Les manifestations d'intérêt écrites en français en trois (03) exemplaires (un original et deux copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne et par courrier, ou par envoi électronique suivi d'accusé de réception, au plus tard **le 25 Octobre 2017 à 12 heures (heure locale)** ;

A l'attention de **Monsieur Benjamin MOURI MOUSSAVOU**, Coordonnateur du Projet PRODECE
Unité de Coordination du PRODECE
Quartier Haut des GUE GUE (ancien siège AZUR à côté du RAPAC)
BP. : 1269 Libreville/ Gabon
Tel : + 241.06.06.07.25 ou +241.03.00.56.61
E-mail: ucp.prodecegabon@gmail.com et bmouiri@gmail.com

